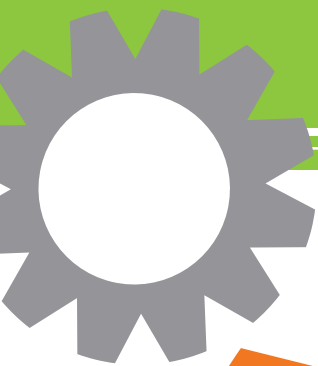


Le travail invisible, ça compte!

20^e JOURNÉE NATIONALE DU
TRAVAIL INVISIBLE DE L'AFEAS



Outils de sensibilisation
et de mobilisation

Août 2019





l'Afeas a choisi de
concentrer ses activités et
ses ressources pour que le
1^{er} mardi d'avril devienne
la Journée nationale du
travail invisible

Introduction

En 2019-2020, l'Afeas a choisi de concentrer ses activités et ses ressources pour que le 1^{er} mardi d'avril devienne la Journée nationale du travail invisible, au Québec comme au Canada. Cette campagne a été lancée lors du 53^e congrès provincial annuel, le 23 août 2019, à Joliette.

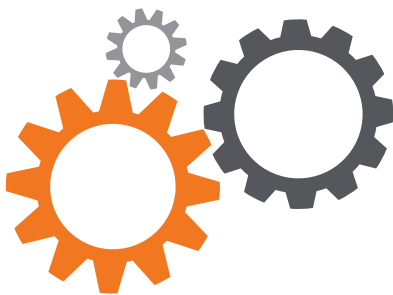
L'objectif du conseil d'administration provincial est de cerner différents volets du travail invisible des femmes et des hommes, au sein de la famille, ici comme sur la scène internationale.

Ainsi, chacune des campagnes de sensibilisation de cette année abordera un de ces aspects, tout à en laissant un certain nombre de côté, car nous ne pouvons évidemment pas tout couvrir en une seule année.

Les fiches et le Cahier spécial 2019-2020 sur le travail invisible sont donc à votre disposition comme outils de sensibilisation et de mobilisation. Ces documents seront aussi disponibles sur le site Internet de l'Afeas (www.afeas.qc.ca - section membres) afin que vous puissiez le récupérer et l'utiliser pour vos rencontres et activités.

Voici la liste des fiches ci-jointes:

- Fiche 1 - Consignes sur la plate-forme électorale
- Fiche 2 - Projet rassembleur
- Fiche 3 - Opération Tendre la main
- Fiche 4 - Journée internationale des droits des femmes
- Fiche 5 - Journée du travail invisible

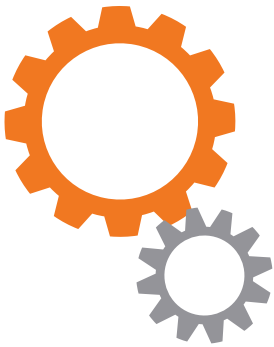


Pierrette Marcotte
Directrice de projets



Consignes pour la plate-forme électorale fédérale 2019

L'Afeas se mobilise pour les femmes!



Le 21 octobre 2019, les Canadiennes et les Canadiens iront aux urnes! Qui choisirons-nous collectivement comme gouvernement? Comme à chaque élection générale, l'Afeas mobilise ses membres pour scruter les positions des candidates et les candidats de chacun des partis politiques face à la condition féminine et à l'égalité entre les femmes et les hommes.

Pour la campagne 2019, les interventions de l'Afeas touchent les thèmes suivants: la déclaration d'une Journée nationale du travail invisible, le 1^{er} mardi d'avril, la parité entre les femmes et les hommes, la transformation des crédits d'impôt non remboursables par des crédits d'impôt remboursables pour les parents et les proches aidants(es), l'amélioration des prestations de compassion et d'aide aux proches.

Les demandes

Pour lire la *Plate-forme électorale 2019* de l'Afeas, consultez la nouvelle sur le site Web (afeas.qc.ca) sur la page NOUVELLES et trouver le document dans la section PUBLICATIONS. Nous transmettrons aussi le fichier PDF aux secrétariats régionaux.

Les actions

Les actions des Afeas régionales et locales s'organisent en concertation les unes avec les autres, selon les régions et les circonscriptions. Organisez une rencontre publique ou privée avec les candidates et candidats de votre région ou localité. Diffusez les demandes de l'Afeas dans les médias et sur les réseaux sociaux dans votre milieu. Une belle occasion de visibilité! Inscrivez vos activités sur le site Afeas : <http://www.afeas.qc.ca/passez-a-laction/soumettre-une-activite/>.

Comment procéder

Que vous soyez une Afeas régionale ou locale :

- faites la liste des candidates et candidats des différents partis politiques en lice dans les circonscriptions de votre région.
- interpelez-les par courriel ou lors de réunions électorales.
- invitez-les à une de vos rencontres régulières ou spéciales (JARA).
- incitez vos membres à faire valoir les demandes de l'Afeas lors du porte-à-porte des candidates et des candidats qui sonneront chez elles.
- demandez aux candidates et aux candidats un engagement face aux demandes de l'Afeas et prenez-en note. Vous serez en mesure d'en reparler avec elles/eux après les élections.

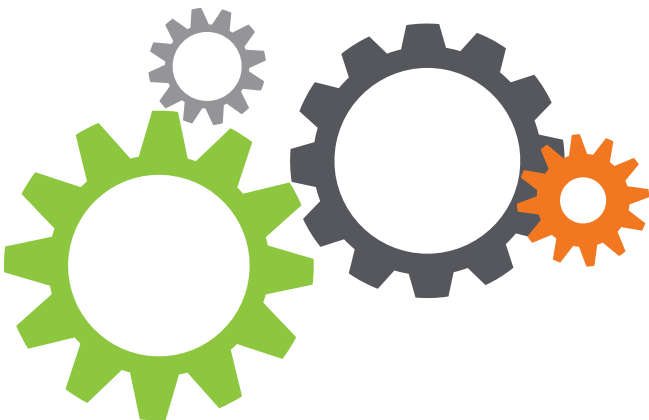
Au besoin, n'hésitez pas à communiquer avec
le siège social à info@afeas.qc.ca

Note

Les élections, c'est l'occasion de se rappeler que l'Afeas est une association non partisane, c'est-à-dire qu'elle ne prend pas position pour un parti ou un autre, mais pour des enjeux visant à défendre les droits des femmes et à faire améliorer leurs conditions de vie et celles de leur famille.

À ce titre, les membres de l'Afeas analysent les différentes plates-formes politiques et cherchent à influencer les partis politiques pour faire avancer les femmes pour atteindre l'égalité « de fait ». Elles commentent les intentions des partis en faveur des femmes et des familles et demandent des engagements en rapport avec des positions de l'Afeas.

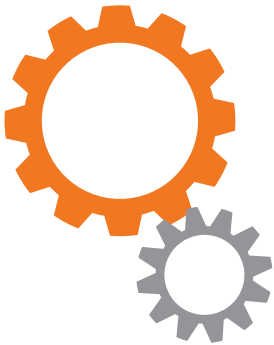
Par conséquent, l'Afeas ne donne aucune indication à ses membres quant au choix de leur vote. Ceci relève de la conscience de chacune d'entre elles.





Projet rassembleur

Année 2019-2020



La Journée du travail invisible a 20 ans en 2020. Plusieurs documents sont mis à la disposition des membres de l'Afeas pour souligner cette journée qui doit être officiellement décrétée par nos gouvernements comme une journée nationale.

Pour que les gouvernements répondent enfin à cette demande de l'Afeas, nous croyons nécessaire de la diffuser à la grandeur de la province. Dans ce but, vous trouverez ci-après deux lettres-types qui devront être signées par la présidente de l'Afeas locale ou la présidente de l'Afeas régionale, ou les deux. La première lettre devrait être envoyée au journal local ou régional, pour être publiée sous la rubrique « Opinion du lecteur ». En procédant de cette façon, il devrait être plus facile qu'elle soit publiée.

Vous devrez connaître la date de tombée du journal afin de vous assurer d'être publiée avant le 7 avril 2020 (premier mardi d'avril), ou le plus près possible de cette date.

La première lettre représente l'opinion de notre association et non seulement l'opinion de votre Afeas locale. Le conseil d'administration provincial l'a approuvée et en conséquence, nous vous demandons de la signer telle quelle.

La deuxième lettre-type s'adresse aux élus(es) de votre région que ce soit au palier municipal, provincial ou fédéral. Nous vous encourageons à la déposer en main propre, si possible, en même temps que le dépôt de notre Cahier spécial sur le travail invisible. Voilà une excellente façon de démontrer votre engagement social à vos élus(es) locaux et régionaux. Nous avons besoin de l'appui des élus(es) de toute la province pour que notre revendication du décret officiel, du 1er mardi d'avril, soit adoptée par nos gouvernements comme « Journée nationale du travail invisible ». Vous pourrez également faire cadeau de notre épinglette à l'effigie de cette journée.

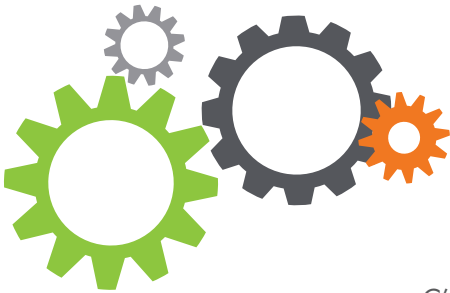
Ces 2 lettres-types seront également disponibles en format Word dans la section « membres » du site Internet de l'Afeas (afeas.qc.ca) à la mi-octobre 2019.

(Lieu et date d'expédition)

À L'ATTENTION DE: *(nom du rédacteur en chef)*
(Coordonnées complètes du journal ou media)

Lettre type 1

à l'intention des medias locaux et régionaux



L'Afeas réclame une Journée nationale du travail invisible

- Le travail invisible c'est tout ce travail non rémunéré fait par amour et par devoir.
- C'est le travail d'un parent qui met sa vie professionnelle entre parenthèses le temps d'élever sa marmaille et de l'amener à une certaine autonomie. Ce sont des femmes et aussi des hommes qui travaillent à maintenir un environnement sain pour la famille.
- C'est le travail d'un parent d'enfant handicapé qui veut être le premier aidant pour cet enfant et qui se voit confronter aux listes d'attentes pour tous les services requis par sa situation.
- C'est le travail de ces personnes proches aidantes qui accompagnent et soignent les personnes les plus vulnérables de notre société.
- C'est le travail de ces milliers de personnes bénévoles qui sont partout, se rendant utiles dans tous les milieux.
- Sans ce travail invisible, non rémunéré, notre société ne pourrait pas survivre.
- Depuis maintenant vingt ans, l'Afeas souligne tout ce travail en lui consacrant la journée du premier mardi d'avril.

Aujourd'hui, l'Afeas réclame que le **premier mardi d'avril** soit officiellement décrété par nos gouvernements **Journée nationale du travail invisible**, afin que ce travail indispensable constitue un élément décisionnel dans toutes les responsabilités gouvernementales.

À propos de

L'Afeas défend, depuis 1966, l'autonomie des femmes dans le respect de leurs choix et fait la promotion de l'égalité pleine et entière entre les femmes et les hommes.

Présidente

(locale ou régionale) (nom au long)

Ville, date

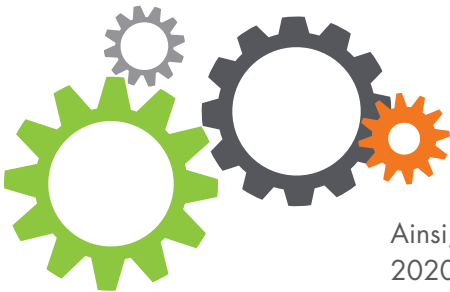
Nom de l'élue(e)

Titre (maire, mairesse, député(e))

Adresse

Lettre type 2

à l'intention des élus(es) des paliers municipal, provincial et fédéral



OBJET: Demande d'appui pour un décret venant officialiser la « Journée nationale du travail invisible »

Madame, Monsieur, (personnalisez avec nom et titre)

L'Afeas, formée de près de 8 000 membres, regroupées en 203 Afeas locales dans 11 régions du Québec, entreprendra, à l'automne 2019, une campagne de mobilisation à travers la province pour faire reconnaître publiquement la valeur économique du travail invisible des femmes.

À cet égard, nous sollicitons votre appui pour que nos instances municipales et le gouvernement québécois et canadien s'unissent pour décréter officiellement le 1er mardi d'avril « Journée nationale du travail invisible ».

Ainsi, nous prévoyons qu'à l'issue de cette campagne de mobilisation, le mardi 7 avril 2020, nos gouvernements feront l'annonce du décret officialisant cette Journée nationale annuelle.

Depuis sa fondation en 1966, l'Afeas se préoccupe des impacts du travail invisible sur la condition de vie des femmes et de leurs proches. À l'automne 1995, durant la 4e Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes qui se tenait en Chine, l'Afeas a obtenu que des mesures soient prises par les pays pour reconnaître le travail invisible qu'elles effectuent.

La Journée nationale du travail invisible est une activité originale de l'Afeas qui a débuté en 2001 et qui se tient chaque année, le premier mardi d'avril. Cette journée de sensibilisation permet de porter à l'attention de la population l'importance du travail invisible. Au près des décideurs, cette journée vise à montrer la pertinence de politiques et de mesures adéquates pour soutenir les parents et les personnes proches aidantes.

En 2010, à l'initiative de la députée Nicole Demers, la Chambre des communes a adopté à l'unanimité une motion créant la Journée nationale du travail invisible, mais le gouvernement en place n'a pas mis en œuvre cette motion. D'ici l'adoption d'une telle journée, l'Afeas poursuit sa campagne annuelle pour faire reconnaître ce travail invisible des parents et des personnes proches aidantes. En soutenant notre initiative, vous permettrez à toutes ces citoyennes et citoyens de faire reconnaître l'immense apport économique de leur travail invisible.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, *(nom du ou de la destinataire)* nos sincères salutations.

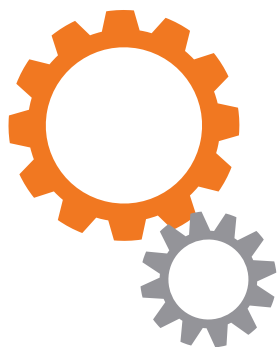
(Signature)

Présidente de l'Afeas



Opération Tendre la main

25 novembre au 6 décembre 2019



En 2018-2019, l'Afeas a choisi de se pencher sur la maltraitance envers les proches aidantes et aidants et elle poursuivra son action pour l'année 2019-2020 puisque l'aspect de la maltraitance est très peu documenté et traité.

Il existe cependant des projets de recherche intéressants, dont celui du Regroupement des aidants naturels du Québec, intitulé : *La maltraitance envers les aînés proches aidants et les proches aidants d'aînés : Reconnaître, sensibiliser et prévenir*. Cette étude est réalisée par la chercheuse Sophie Éthier de l'Université Laval et la co-chercheuse Marie Beaulieu de l'Université de Sherbrooke. ⁽¹⁾ Cette étude réunit 25 organismes collaborateurs. Nous pouvons donc penser que les résultats de cette recherche mettront en lumière, d'une façon étoffée, la maltraitance des personnes aidantes.

Silence, on aide...

Dans des notes préliminaires, ces chercheuses font part de résultats intéressants pour expliquer l'omerta qui entoure ce sujet. Elles relèvent le fait que les personnes aidantes s'*auto-maltraitent* en étant trop exigeantes envers elles-mêmes et en gardant le silence de peur de créer des conflits familiaux ou de se mettre à dos les services publics dont elles ont un grand besoin.

De quoi parle-t-on ?

Les personnes qui occupent les fonctions de préposées aux bénéficiaires dans des résidences pour aînés(es) rapportent qu'elles se font tirer les cheveux, cracher au visage, frapper. Bien que leur formation les prépare à la brutalité de certaines personnes aidées, cette réalité n'est pas pour autant facile à vivre pour les préposées.

Dans le secteur privé, même si ces comportements violents peuvent exister, il semble que la maltraitance envers les personnes aidantes vienne plutôt de la pression exercée par la famille ou par l'entourage. Toute personne proche aidante a entendu à un moment ou à un autre, venant des membres de leur famille, des réflexions du genre : « *tu devrais ou t'aurais dû faire ceci ou cela* ». Il y a aussi le questionnement venant de ces mêmes proches : « *ça n'a pas de bon sens, faut faire quelque chose* » mais quoi ? À vous de le trouver. Et il y a aussi l'indifférence de la fratrie : « *ce que tu fais est (ou sera) parfait pour moi* », évitant ainsi de se mouiller et de prendre part aux décisions difficiles.

Autres maltraitances

D'une certaine façon, le manque d'accès et d'information sur les services de soutien fait aussi partie des difficultés. Les longues listes d'attente pour voir une personne susceptible d'établir un plan d'action, fait en sorte que, même si les services existent, ça ne signifie pas qu'ils soient facilement accessibles.

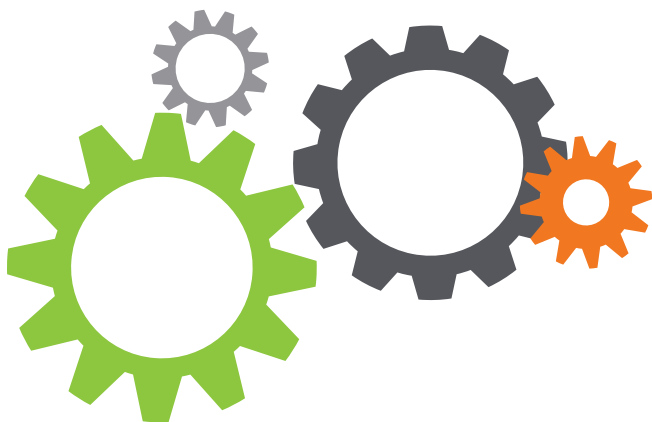
On peut parler de maltraitance lorsqu'on laisse les personnes aidantes sans soutien, avec des services inappropriés à leurs besoins. Ajoutons à cela le manque de reconnaissance par les gouvernements et la banalisation des difficultés de la part de la société et nous avons la recette parfaite pour pousser ces personnes au *bord de l'abîme*.⁽²⁾

Pour trouver des suggestions d'activités,
reportez-vous au Guide d'animation 2018-2019.

1. <https://ranq.qc.ca/recherche>

2. La Presse +, 25 février 2019, section Actualités, Écran 4, Proche aidant, l'aide à vivre.

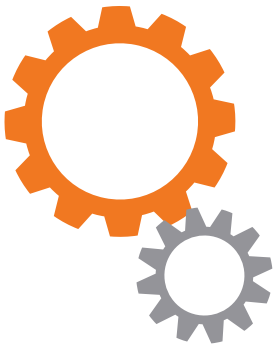
Yves Boisvert





Journée internationale des droits des femmes

8 mars 2020



Lorsque l'on parle de la division du travail invisible entre la femme et l'homme, c'est-à-dire tout le travail requis, tant par l'éducation des enfants que par le maintien de la maison, on entend souvent dire : « *c'est mieux qu'avant* ». C'est sûrement vrai, mais faut-il s'en satisfaire ? Le fait d'être « mieux qu'avant » n'est pas synonyme d'égalité. Comparer la situation actuelle avec celle vécue par nos parents ne signifie pas grand-chose en regard de tous les changements qui ont mené à la société dans laquelle nous vivons maintenant.⁽¹⁾

Travail invisible = cause noble

En mai 2018, l'ONU Femmes indiquait huit façons de défendre les droits des femmes.⁽²⁾ Dans l'une d'elles, il était question ... des travaux ménagers. Mondialement, « *de la préparation des repas au nettoyage, en passant par la collecte d'eau et du bois de chauffage et par les soins apportés aux enfants et aux personnes âgées, les femmes assument au moins deux fois et demi plus de tâches ménagères et de services de soins non rémunérés que les hommes* ».

« *Le travail non rémunéré des femmes constitue une subvention du coût des services de soins soutenant les familles et les économies* ».

Ça vous rappelle quelque chose ? Depuis de nombreuses années, l'Afeas réclame que le travail invisible soit pris en compte dans le calcul du produit intérieur brut (PIB). L'ONU Femmes demande la même chose.

Cet organisme international propose dix actions publiques prioritaires pour atteindre l'égalité concrète des femmes. La quatrième action se lit comme suit : « *Reconnaître, réduire et redistribuer les services de soins et les travaux domestiques non rémunérés* ».

Chez-nous, plusieurs mesures ont été instaurées, au fil du temps, pour contribuer à l'égalité entre les femmes et les hommes, qu'il s'agisse du système de garderie, du congé de maternité et de paternité ou du congé parental. Bien que ces avancées profitent autant aux femmes qu'aux hommes, le partage équitable du travail invisible n'est pas encore atteint.

Éduquer la prochaine génération

La majorité des membres Afeas ont déjà passé le flambeau en ce qui a trait à l'éducation des enfants. Toutefois, il ne faut pas minimiser l'influence que nous avons, juste en donnant l'exemple. De plus, la relation entre les grands-parents et les petits-enfants favorise souvent le dialogue.

Les jeunes ont le monde à portée de main aujourd'hui. Ils s'intéressent à ce qui se passe ailleurs. En orientant la conversation du travail invisible sur le plan mondial, vous réussirez à les sensibiliser et à établir un parallèle, bien qu'imparfait, avec ce qui se vit ici.

Respect

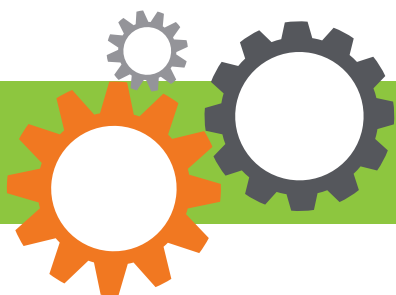
Dans l'édition 2019 de la Journée internationale des droits des femmes, le Collectif 8 mars (3) réclamait le respect. L'un de ses quatre énoncés expliquant ce choix était: «...Parce que nous sommes plus nombreuses à assumer les tâches ménagères, à prendre soin d'un enfant ou d'un parent malade».

Ailleurs

En 2016, Radio-France Internationale ⁽⁴⁾ soulignait le premier mardi d'avril par ces mots: « Le concept de travail invisible a été élaboré, il y a une quarantaine d'années au Québec, par une association féministe, l'Afeas (Association féminine d'éducation et d'action sociale). Il s'agit de faire apparaître dans l'espace public le travail non rémunéré accompli, le plus souvent, par les femmes dans leur famille ... »

« Ces activités invisibles incluent les tâches ménagères, l'éducation des enfants, les soins aux personnes, tout autant que le travail effectué dans l'entreprise du conjoint. »

Cette revendication internationale trouvera-t-elle enfin visibilité, reconnaissance et rémunération?



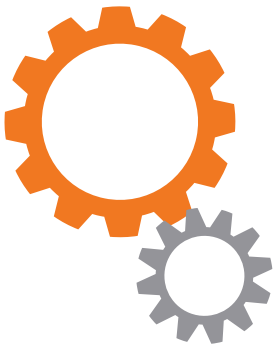
Pour trouver des suggestions d'activités,
reportez-vous au Guide d'animation 2018-2019.

1. <https://www.slate.fr> – Ok messieurs, c'est « mieux qu'avant », mais vous avez encore des gros efforts à faire. 16 octobre 2017 – Titiou Lecoq
2. <http://www.unwomen.org/fr/news/stories/2018>
30 mai 2018 – L'ONU Femmes Huit façons de défendre les droits des femmes, aujourd'hui et demain
3. <http://www.ffq.qc.ca/> Le Collectif 8 mars fait appel à vous pour défendre nos droits! Fédération des femmes du Québec
4. <http://www.rfi.fr/economie/20160403> - Le travail invisible : une énigme à mettre en lumière. Claire Arsenault – 03-04-2016



Journée du travail invisible

7 avril 2020



Vivre avec un enfant multi-handicapé

Nul besoin d'un long discours pour comprendre que la vie avec un enfant multi-handicapé n'est pas simple. Cette vie est même qualifiée de « sport extrême », tellement c'est exigeant. Malgré les difficultés envisagées, plusieurs familles gardent avec eux cet enfant aux besoins multiples.

Les problèmes étant nombreux et compliqués, il arrive que la famille éclate et la mère, le plus souvent, se retrouve à gérer le quotidien, à ne plus jamais connaître une nuit de sommeil complète, à ne plus jamais entendre sonner le téléphone sans s'inquiéter, à jongler avec un horaire réparti entre les nombreux besoins de l'enfant et toutes les autres tâches à accomplir.

Une de ces mères, une héroïne, dira : « *Lorsqu'à l'adolescence, je rêvais de ce que ma vie d'adulte serait, je n'avais pas envisagé ce qu'elle est devenue.* »

C'est compliqué

En 2018, une étude menée par la firme Raymond Chabot Grant Thornton (RCGT) mettait en lumière l'un des illogismes de notre système : une famille d'accueil est mieux rémunérée et mieux traitée qu'une famille naturelle.

Par exemple, une famille naturelle reçoit en moyenne 25 632 \$ par an pour s'occuper d'un enfant handicapé, alors que la moyenne pour une famille d'accueil est de 44 254 \$. Ces montants sont non imposables. En milieu hospitalier, l'enfant entraînerait des déboursés variant entre 48 000 \$ et 81 000 \$.

Cette étude n'a pas permis d'établir les pertes monétaires pour le parent qui doit laisser son emploi ou réduire son temps de travail pour s'occuper de cet enfant. ⁽¹⁾

C'est compliqué (bis)

Si vous n'avez pas un certain bagage, vous vous aurez de la difficulté à vous retrouver à travers les 246 programmes et mesures (chiffre de 2016) ⁽²⁾ pour soutenir les personnes avec une déficience et leur famille.

C'est encore plus compliqué

Lorsque l'enfant atteint l'âge de 18 ans, tout se brouille. Alors que l'atteinte de la majorité est une occasion de célébrer, chez les familles vivant avec un enfant handicapé, c'est plutôt signe d'un grand bouleversement.

Les hôpitaux pédiatriques traitant les enfants jusqu'à l'âge de 18 ans, il faudra alors trouver de nouveaux spécialistes. Chacun de ces spécialistes s'occupera, séparément, des besoins médicaux de ce jeune adulte.

C'est encore plus compliqué (bis)

Lorsqu'il ou elle atteindra 21 ans, un autre trou noir. L'école est finie, la personne handicapée se retrouve chez elle. Le parent doit se débrouiller pour trouver une activité de jour afin que son enfant reçoive certains des services qu'il ou qu'elle recevait auparavant à l'école.

Quoi faire?

Le travail invisible fait par des parents dévoués jusqu'à l'abnégation, auprès de ces enfants multi-handicapés, doit être reconnu. C'est urgent!

Les proches aidants sont laissés à eux-mêmes, ils doivent abandonner leur emploi ou l'occuper en partie, ils n'ont aucune possibilité d'exercer des droits que l'on reconnaît à l'ensemble des travailleurs. Le système est tordu, basé sur la notion de dévouement « nature ». ⁽³⁾

Depuis sa fondation en 1966, l'Afeas réclame la reconnaissance du travail invisible. Il est grand temps que les personnes qui se dévouent auprès de gens incapables de s'occuper d'eux-mêmes, soient reconnues pour ce qu'elles sont : des travailleuses et des travailleurs que l'État doit traiter comme tels.



Pour trouver des suggestions d'activités,
reportez-vous au Guide d'animation 2018-2019.

1. Plus d'aide pour les familles d'accueil d'enfants handicapés que pour les familles naturelles, selon une étude – Radio Canada - Publié le mercredi 11 juillet 2018
2. Difficile passage à la vie adulte pour de jeunes handicapés et leur famille - Anne-Louise Despatie 13 octobre 2016 Radio-Canada
3. Vers la reconnaissance d'un statut légal pour les proches aidants. Institut de planification des soins et Regroupement des aidantes et des aidants naturels de Montréal. Janvier 2015.